



OTIF

Communiqué de presse
Berne, le 09.03.2012

**Organisation intergouvernementale
pour les transports internationaux
ferroviaires**

Répondre aux besoins et anticiper les évolutions

Le Secrétaire général aux Journées bernoises du CIT

Journées bernoises. Cette année encore, le CIT (Comité international des transports ferroviaires) a organisé sa conférence relative aux questions actuelles de l'évolution du droit international du transport ferroviaire en théorie et en pratique.

Y ont été évoquées les contributions concrètes que les différents acteurs mandatés par l'État ou d'une force motrice de l'économie apportent (ou peuvent apporter) à l'échelle nationale, européenne et internationale afin de fluidifier le fret ferroviaire international.

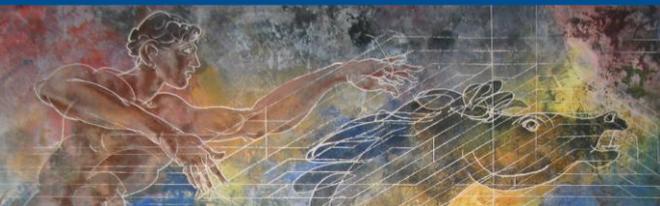
M. Stefan Schimming, Secrétaire général de l'OTIF, a centré sa contribution sur la réorientation des activités principales de l'Organisation, une réorientation qu'il juge inévitable au vu de la mondialisation et des défis géostratégiques et commerciaux et en raison des contributions apportées par le secteur

ferroviaire afin de surmonter la crise financière internationale.

Après une phase de stabilisation des puissances à la suite de la chute du mur de Berlin, il reste aujourd'hui encore et toujours à recadrer le fonctionnement du fret ferroviaire transcontinental. Il est sur ce point décisif de favoriser, indépendamment du système et du management, les facultés techniques, systémiques et administratives à coopérer dans tous les domaines permettant de transporter avec fiabilité les marchandises par le rail et d'en calculer les coûts.

Il importe ici de revenir au point d'intérêt capital qu'est le transport de marchandises, lequel engendre une croissance commerciale, économique et de la prospérité et contribue ainsi grandement à





la stabilisation des sociétés. Ce n'est qu'ensuite qu'apparaît l'aspect tout aussi important d'un mode de transport respectueux de l'environnement dont l'emploi devrait être encouragé précisément sur les lignes transcontinentales. L'effet de mesures administratives peu onéreuses pour le contrôle douanier ne doit en particulier pas être sous-estimé. 1 \$ investi dans la facilitation aux frontières engendre 1 500 \$ de croissance commerciale. La coopération, la transparence et la sécurité juridique sont, selon le Secrétaire général, particulièrement faciles à obtenir.

L'OTIF semble être la seule organisation gouvernementale dans laquelle les États membres représentent efficacement leurs intérêts au moyen d'un droit supranational impartial et peuvent les mettre en application avec précision et efficacité à l'international grâce aux instruments juridiques aujourd'hui déjà à la disposition de l'OTIF.

Le Secrétaire général en a apporté la preuve en présentant ses efforts en vue d'une adhésion du Pakistan et des États membres du Conseil de coopération du Golfe de la péninsule arabique (CCG).■

L'OTIF en bref

L'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) comprend actuellement 47 États membres (Europe, Proche/Moyen-Orient et Afrique du Nord).

Le droit uniforme créé par l'OTIF s'applique actuellement aux transports ferroviaires internationaux réalisés sur une infrastructure ferroviaire de 250'000 km et aux transports complémentaires effectués, en trafic marchandises et voyageurs, sur plusieurs milliers de kilomètres, par voie maritime, voies de navigation intérieure et (en trafic intérieur) par la route. Le siège de l'Organisation est à Berne en Suisse.

Pour de plus amples informations :

cf. www.otif.org - [Informations générales](#)

Service de presse

Katja Bürkholz

Tél. : +41.31.359.10.30

Fax : +41.31.359.10.11

E-mail : Media@otif.org

Site web : www.otif.org - [NEWS](#)